

PRIORITÉS POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES

INTRODUCTION

- 1 Les membres du SCFP subissent toujours d'énormes pressions au travail et dans leurs collectivités. Cette situation est le résultat direct des mesures prises de façon incessante par les gouvernements, les employeurs et le secteur privé pour réduire la taille, la portée et la force du secteur public du Canada. De plus, les membres du SCFP des secteurs privés, des communications et du transport aérien sont touchés de façon radicale par les réductions d'emplois et les attaques féroces menées contre les droits enchâssés dans leurs conventions collectives. Cette restructuration des entreprises a été facilitée par des mesures gouvernementales visant à déréglementer des pans essentiels de l'économie du Canada.
- 2 Ces pressions se manifestent de différentes façons pour nos membres : réductions d'emplois et de services qui résultent de la sous-traitance et de la privatisation ; concessions forcées dans leurs conventions collectives, particulièrement dans le domaine des avantages sociaux ; épuisement professionnel et stress entraînés par des tâches doubles et parfois même triples parce que les niveaux de dotation en personnel ne suffisent pas aux exigences du public en matière de services.
- 3 La pression croissante que subissent nos membres se reflète sur la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes. Notre syndicat aussi subit d'immenses pressions. Il est plus difficile d'obtenir des gains réels pour nos membres. Le nombre de griefs que nous devons déposer pour protéger nos droits négociés est en hausse. Nos membres s'attendent parfois à davantage que ce que nous sommes en mesure de donner, et ces attentes peuvent générer de la frustration à tous les niveaux du syndicat.

- 4 Depuis dix ans, nous avons remporté des victoires significatives à la table de négociation, au travail, dans nos collectivités, devant les tribunaux et dans les législatures. Nous avons très bien défendu nos membres, compte tenu du contexte économique, social et politique. Nous avons bien réussi parce que notre syndicat a pris d'importantes mesures pour résister aux concessions et pour édifier le pouvoir des membres à partir de la base.
- 5 Toutefois, dans la défense des intérêts des travailleuses et des travailleurs, nous affrontons des forces puissantes. Nous nous renforçons chaque jour, avec chaque campagne de riposte et chaque ronde de négociation, mais la même chose est vraie des forces qui travaillent contre nous. Nous devons accepter le fait que la lutte pour de bonnes conventions collectives, pour la justice et pour l'égalité sera longue et nous devons agir de façon très stratégique dans nos luttes afin de nous aguerrir au lieu de nous affaiblir.
- 6 Notre syndicat est déjà sur la bonne voie. Nous avons adopté des politiques et plans d'action excellents qui invitent notre syndicat à prendre des moyens d'action militants dans de nombreux dossiers. Notre syndicat continuera de mettre en œuvre ces plans qui incluent la lutte pour l'égalité, le travail avec les coalitions communautaires, le renforcement de notre travail en santé et en sécurité et, l'organisation de campagnes politiques efficaces.
- 7 Mais au cours des deux années qui viennent, il est critique que nous accordions une attention particulière à trois défis précis :
 - (1) la consolidation de notre pouvoir de négociation ;
 - (2) l'accroissement de l'efficacité de notre syndicat au jour le jour, particulièrement à la base ;
 - (3) l'intensification de notre lutte contre la sous-traitance et la privatisation, en particulier en passant d'une stratégie défensive à une stratégie offensive.
- 8 Le but du présent document n'est pas de réaffirmer toutes les politiques de notre syndicat et tout ce que nous avons accepté de faire aux congrès précédents. Le document prend pour acquis que nous continuerons d'être guidé par nos décisions passées et se penche plutôt sur des initiatives stratégiques spécifiques que le SFCP entreprendra au cours des deux années qui viennent afin que nous puissions mieux relever les trois défis déterminés ci-dessus.

Le présent document orientera le travail de tous les secteurs du SCFP au cours des deux années qui viennent et guidera les décisions du Conseil exécutif national en matière de budget et de dépenses.

Premier objectif stratégique :

La consolidation de notre pouvoir de négociation

CONTEXTE

- 9 La négociation collective demeure la fonction la plus importante et la plus essentielle de notre syndicat. C'est grâce à la négociation collective que nous protégeons les intérêts de nos membres et de tous les travailleurs et travailleuses. C'est au cours du processus de négociation que nos membres sont le plus profondément engagés dans l'activité syndicale. Les droits des conventions collectives sont ce qui tient le plus à cœur à nos membres.
- 10 Accroître notre pouvoir de négociation doit être notre priorité stratégique au cours des deux prochaines années afin que nous puissions efficacement contrer les mesures que les gouvernements et les employeurs (poussés par le secteur privé) mettent en place pour diminuer ce pouvoir. Ces mesures antisyndicales agressives sont nombreuses. Elles incluent notamment :
- l'élimination de notre droit de grève par l'adoption de lois ;
 - l'affaiblissement de nos conventions collectives ;
 - la réduction du financement destiné aux services pour ensuite opposer les droits et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs à ceux des personnes qui ont besoin des services que nous offrons ;
 - la prolongation des grèves ;
 - la mise en place, par des lois et d'autres mesures, de systèmes fragmentés et décentralisés de négociation collective dans le secteur public ; et
 - l'affaiblissement de la taille, de la force et de la solidarité de nos unités de négociation par la sous-traitance, la privatisation et les réductions d'emplois par attrition.

- 11 Aucune de ces mesures n'est nouvelle. Tout au long de notre histoire, nous avons été la cible d'attaques semblables.
- 12 Mais ce qui est nouveau, c'est que les attaques sont plus ciblées – gouvernements, employeurs et entreprises s'en prennent à un seul groupe de membres à la fois. Ils s'en prennent à des services et à des classifications d'emplois spécifiques, par exemple les travailleuses et travailleurs de soutien de services publics comme l'entretien, la sécurité, le nettoyage, l'alimentation, la buanderie, les hôpitaux, les foyers, les écoles, les municipalités, les universités et presque tous les secteurs où travaillent les membres du SFCP. Ils disent que nos membres offrent des services « auxiliaires », par opposition à des services « de base », et que cela importe peu que notre travail soit confié au secteur privé et au secteur à but lucratif, même si le travail effectué par nos membres est d'une importance critique pour le maintien de la qualité des services publics.
- 13 Les employeurs et les entreprises sont également plus déterminés que jamais à mettre la main sur tous les aspects des services publics, y compris les systèmes d'information. Les sociétés privées transforment les systèmes d'information et les dossiers publics en sources de profit pour les exploitants de centres d'appels privés et d'autres entreprises privées spécialisées en technologie de l'information, ce qui menace la protection de la vie privée et des renseignements personnels. Les universités et les collèges sont visés par la privatisation à grande échelle et ils risquent de devenir des centres de commerce à l'américaine au lieu d'être des lieux d'apprentissage. En outre, nous constatons une tendance croissante au transfert et au délestage de services municipaux à des organismes sans but lucratif, privés ou de bienfaisance où les salaires et les avantages sociaux sont nettement inférieurs.
- 14 Les employeurs et les entreprises s'en prennent aussi aux protections spécifiques contenues dans les conventions collectives, comme nos droits en matière de sécurité d'emploi, ainsi qu'à tout autre obstacle à la sous-traitance et à la privatisation des services de soutien. Ils font de leur mieux pour isoler des groupes particuliers de membres du SFCP dans leurs attaques : ils veulent diviser pour mieux régner.

- 15 Mais surtout, nous constatons un changement fondamental dans les négociations collectives et dans les relations de travail. Les employeurs qui nous font face à la table de négociation refusent plus souvent qu'autrement de mener de véritables négociations. Ils ne négocient pas avec nous parce qu'ils savent que les gouvernements de droite du pays ne sont que trop heureux de leur venir en aide lorsque nous commençons à nous servir de notre pouvoir de négociation. Depuis quelques années, de nombreuses lois ont restreint nos droits et notre pouvoir de négociation – des lois qui rendent difficile la syndicalisation des travailleuses et des travailleurs ; des lois qui limitent ce que nous pouvons négocier ; des lois qui nous retirent notre droit de grève ; des lois qui nous forcent à retourner au travail et qui imposent des conventions collectives lorsque nous décidons de faire la grève.

- 16 Les négociations collectives et les relations de travail ont changé de façon radicale et, devant cette nouvelle réalité, il est critique que nous revoyions nos méthodes traditionnelles de négociation et, au besoin, que nous les changions afin de recommencer à faire des percées majeures.

PLAN STRATÉGIQUE DE DEUX ANS

- 17 ■ Nous reconnaissons que, pour gagner à la table de négociation et pour défendre notre droit à la négociation collective, nous devons pouvoir compter sur une mobilisation à grande échelle de nos membres et montrer notre force et notre pouvoir.

- 18 ■ À cette fin, chaque secteur du SFCP de chaque province élaborera un plan stratégique dont les objectifs seront de regagner le pouvoir des travailleuses et travailleurs et des syndicats, et de consolider et de coordonner de façon efficace la négociation collective. Les plans stratégiques incluront des initiatives précises qui permettront d'obtenir l'appui des membres à la consolidation et à la coordination des négociations. De même, les plans définiront les structures internes nécessaires à la réalisation de progrès mesurables vers la consolidation et la coordination. Le Conseil exécutif national surveillera les progrès de ces plans d'action stratégiques et présentera des rapports aux membres de façon régulière.

- 19 ■ Des structures de négociation coordonnée et consolidée seront mises en place, de façon à ce que nos stratégies et nos demandes de négociation tiennent compte des priorités et des besoins diversifiés des sections locales. Nous veillerons à ce que nos structures de négociation coordonnée et consolidée soient véritablement démocratiques. Ce seront les membres des sections locales qui contrôleront le processus de négociation, parce que le SCFP est d'autant plus fort à la table de négociation quand les membres participent au processus et l'appuient pleinement. Nous veillerons aussi à ce que les structures de négociation coordonnée et consolidée disposent de suffisamment de ressources pour fonctionner efficacement (et qu'il n'y ait pas de rupture dans les communications, par exemple). Mais surtout, nous devons élaborer et mettre en place des stratégies de négociation coordonnée et consolidée qui permettront à toutes nos sections locales de négocier en position de force et de faire des percées qui ouvriront la voie à d'autres. Nous rejetons les stratégies de négociation coordonnée qui permettent aux employeurs d'imposer le plus petit dénominateur commun aux sections locales. Notre approche coordonnée doit être disciplinée afin que nous puissions fixer des objectifs élevés et hausser la limite.
- 20 ■ Au cours des deux prochaines années, le SCFP fournira des outils et de l'aide aux sections locales pour obtenir l'appui des membres de la base à un Pacte de solidarité du SCFP. Par ce pacte, les sections locales s'engageront à prendre les mesures voulues pour soutenir directement toute autre section locale du SCFP qui serait la cible d'une attaque. En particulier, nous obtiendrons un appui à un pacte, semblable à celui du Nouveau-Brunswick, en vertu duquel chaque section locale s'engagera à obtenir l'appui à la grève si une autre section locale perd son droit de négocier ou se voit imposer une convention collective par l'adoption d'une loi.
- 21 ■ Au cours des deux prochaines années, le SCFP intensifiera ses efforts pour entreprendre des activités coordonnées avec d'autres syndicats représentant des travailleuses et des travailleurs dans nos secteurs, selon ce qui sera approprié pour chaque secteur. La coordination de nos négociations, de même que des initiatives liées à la négociation (comme des sondages et des conférences de négociation) peuvent renforcer le pouvoir de négociation du SCFP et nous aider à maintenir de bonnes normes en matière de conventions collectives à l'échelle des secteurs.
- 22 ■ Nous mettrons aussi en place un nouveau système informatique sur Internet (en cours de développement) qui permettra à toutes les sections locales d'avoir accès aux conventions collectives d'autres sections locales, de même qu'à de l'information sur le règlement de conventions collectives, afin que les réussites de chaque section locale puisse profiter aux autres.

- 23 ■ Au cours des deux prochaines années, le SFCP renforcera la capacité du syndicat à mobiliser un soutien pour tout groupe de travailleuses et de travailleurs (au SFCP comme à l'extérieur du SFCP) qui est en situation de négociation difficile, ou qui est en grève. Les conseils régionaux du SFCP seront appelés à jouer un rôle de leadership dans la coordination du soutien à la grève au niveau communautaire, et les divisions provinciales continueront d'en faire autant au niveau provincial.
- 24 ■ Au cours des deux prochaines années, le SFCP entreprendra, avec les divisions provinciales du SFCP, un programme visant à accroître le nombre de sections locales affiliées aux conseils du travail du CTC et aux fédérations du travail provinciales. Grâce à ces affiliations, le SFCP pourra contribuer à bâtir un mouvement plus militant qui pourra appuyer solidement les services publics et le droit à la négociation collective des travailleuses et travailleurs du secteur public.
- 25 ■ Le SFCP entreprendra des campagnes de recrutement stratégiques pour élargir notre pouvoir de négociation et renforcer nos positions de négociation en syndiquant les travailleuses et travailleurs non syndiqués dans les secteurs de compétence du SFCP. Il faudra pour cela adopter des méthodes nouvelles et innovatrices afin de recruter les travailleuses et travailleurs occasionnels et à temps partiel, et les employées et employés des services sous-traités. Il faudra aussi inclure des campagnes de syndicalisation ciblées, disposant de ressources suffisantes, dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Le Conseil exécutif national du SFCP, avec l'apport de toutes les régions de notre syndicat, mettra au point une stratégie de recrutement complète et accordera le maximum de financement possible à la mise en œuvre de la stratégie au cours des deux années qui viennent.
- 26 ■ Le SFCP mettra également au point des méthodes nouvelles et innovatrices de syndicalisation des travailleuses et travailleurs des petits organismes de services publics mal financés par le gouvernement, comme les garderies et les organismes de services sociaux. Ces méthodes de syndicalisation seront élaborées en même temps que les nouvelles stratégies de négociation collective consolidée et coordonnée pour ces travailleuses et travailleurs. (Nous ne pourrions pas recruter et conserver efficacement les droits de représentation de ces groupes « difficiles à syndiquer » s'ils doivent finalement négocier de façon fragmentée. Ils ont particulièrement besoin de structures de négociation efficace, coordonnée ou centrale pour obtenir de bonnes conventions collectives.)

- 27 ■ Pour passer à l'offensive et faire quelques percées en matière de négociation dans des secteurs clés, le SCFP fixera quelques objectifs et priorités de négociation pour l'ensemble du syndicat. Nous mènerons un sondage national auprès de nos membres pour aider à déterminer les enjeux majeurs. (Ce sondage sera conçu de façon à tenir compte de toute la diversité des préoccupations de nos membres et de leur niveau d'alphabétisation, et de façon à permettre à nos membres de faire entendre leur voix et d'obtenir des résultats.) Nous entreprendrons une campagne interne pour inciter les unités de négociation et les conseils de syndicats à inscrire ces priorités clés à l'ordre du jour des négociations. Cette campagne inclura l'organisation de conférences de négociation pour déterminer les objectifs et les priorités clés du SCFP en matière de négociations. (Le SCFP a déjà eu recours à des stratégies nationales de négociation qui lui ont permis de réussir des percées majeures. Par exemple, dans les années 90, nous avons réalisé des gains importants dans le domaine des congés de maternité payés grâce à un effort national concerté. Depuis quelques années, en nous attaquant aux problèmes de la charge de travail et du stress à un niveau national, nous avons obtenu des gains significatifs par la négociation collective. En outre, notre campagne nationale « *À chaque femme un meilleur salaire !* » nous a permis de faire des gains majeurs en matière de salaires et d'avantages sociaux pour nos membres féminins mal payées.)
- 28 ■ Nous reconnaissons que nos négociations collectives ne se déroulent pas en vase clos. Nos droits de négociation et notre capacité à réaliser des gains à la table de négociation sont de plus en plus déterminés par les assemblées législatives des provinces. Il est essentiel que nos stratégies de négociation soient appuyées et complétées par l'action politique, tant sur la scène locale que sur les scènes provinciale et fédérale. Cette action politique doit être menée 365 jours par année. Notre action politique doit inclure l'édification d'alliances avec d'autres organisations, notamment d'autres syndicats, des groupes de la société civile, des groupes communautaires et des organismes sans but lucratif. Notre action politique doit inclure une collaboration avec le NPD et avec d'autres élues et élus sensibles aux préoccupations des syndicats. Aux niveaux local et communautaire, notre action politique doit comprendre un programme complet visant à faire élire des conseils municipaux et des conseils scolaires progressistes, pro-syndicaux et démocratiques. Les conseils régionaux du SCFP peuvent jouer un rôle critique dans la réussite d'un tel programme. Enfin, notre programme d'action politique doit être appuyé par des stratégies médiatiques et de relations publiques efficaces pour aider à changer la façon dont le public perçoit les services publics et les travailleuses et travailleurs du secteur public. On pourrait par exemple offrir une formation en relations avec les médias aux militantes et militants des sections locales, ou organiser plus efficacement la diffusion de notre message en ayant recours à des activités médiatiques.

- 29 ■ Le plan stratégique élaboré ci-dessus et dans les deux prochaines sections du présent document demande aux conseils régionaux du SCFP de jouer un rôle actif dans l'organisation du soutien à la grève, dans l'appui aux négociations coordonnées et dans l'organisation de campagnes communautaires et politiques. Pour s'acquitter de ce mandat, le Conseil exécutif national préparera, en consultation avec tous les conseils régionaux du SCFP (qui ne sont pas tous semblables) un plan de consolidation de leur base financière afin qu'ils disposent des ressources voulues pour édifier la solidarité syndicale au niveau communautaire et pour faire leur travail d'éducation. En outre, le SCFP national aidera les conseils régionaux à entreprendre une campagne dynamique visant à accroître l'affiliation des sections locales.

Deuxième objectif stratégique :

L'accroissement de notre efficacité au jour le jour

CONTEXTE

- 30 Le fait que le SCFP soit le syndicat dont la croissance est la plus rapide au Canada indique que nous réussissons beaucoup de choses très bien. Mais cette croissance rapide, combinée à toutes les pressions externes que nous subissons de la droite, a aussi mis au jour dans notre syndicat certaines faiblesses que nous devons examiner de façon sérieuse et concertée. Beaucoup de nos membres de la base ne participent pas à la vie syndicale, ce qui diminue d'autant le pouvoir qu'un syndicat de notre taille devrait avoir. Un trop grand nombre de nos sections locales sont incapables – pour diverses raisons – de représenter activement et efficacement leurs membres au travail.
- 31 Au cours de la dernière décennie, notre syndicat a reconnu ces faiblesses et a commencé à y remédier grâce à une série d'initiatives et de campagnes visant à brancher les membres au syndicat et à les inciter à y participer activement. Mais il est critique que nous tenions compte des avertissements et que nous intensifions nos efforts pour que toutes les parties de notre syndicat fonctionnent à leur capacité optimale. Bien que nous ayons remporté une grande majorité des votes de représentation auxquels nous avons participé, nous en avons aussi perdu d'autres, parce que des membres ont choisi d'être représentés par d'autres syndicats.
- 32 Un nombre croissant de sections locales demandent une tutelle volontaire parce que, pour une raison ou pour une autre, elles ne peuvent plus fonctionner.
- 33 Nos sections locales subissent d'immenses pressions financières, parce que les membres refusent souvent de financer une activité syndicale par l'augmentation des cotisations syndicales.
- 34 La charge de travail des membres du personnel du SCFP continue de s'étirer et leur niveau de stress devient intolérable.

- 35 Ce sont là des signes de fissures dans la fondation du syndicat que nous devons réparer avant que les dommages ne prennent de l'ampleur.

PLAN STRATÉGIQUE DE DEUX ANS

- 36 ■ Au cours des douze prochains mois, le SCFP entreprendra un examen exhaustif des difficultés auxquelles se butent les sections locales et les conseils de syndicats dans la représentation au jour le jour des membres. Cette étude inclura des consultations avec des sections locales et des conseils de négociation, de même qu'avec des membres du personnel, en particulier les conseillères et conseillers syndicaux. Nous consulterons également les dirigeantes et dirigeants élus aux niveaux national, provincial et sectoriel du syndicat. Le Conseil exécutif national examinera l'évaluation et élaborera un programme de changement concret qui sera mis en œuvre dans les cinq années qui viennent. Le Conseil exécutif national accordera au programme des allocations budgétaires selon les besoins.
- 37 ■ Le SCFP embauchera, formera et affectera des membres du personnel dont la tâche sera d'offrir une aide spécialisée aux sections locales et aux conseils de négociation qui ont particulièrement besoin d'être remise sur pied. Nous devons prendre des mesures proactives pour édifier la force à partir de la base avant qu'une situation difficile au niveau local ne se transforme en crise. Le Conseil exécutif national du SCFP entreprendra une évaluation des affectations du personnel affecté aux services aux sections locales, en tenant compte de la charge de travail, de la taille des différentes sections locales et de la complexité des besoins en matière de négociation et de services.
- 38 ■ Nous reconnaissons que l'augmentation du personnel ne suffira pas à régler les problèmes de nos sections locales et de nos conseils de négociation. Nous devons aussi prendre d'autres mesures pour accroître notre efficacité sur le terrain. Nous devons trouver des façons de miser sur les compétences et le leadership des militantes et militants du SCFP au niveau local et d'appuyer leur travail dans les sections locales. Nous devons négocier des heures payées pour ces militantes et militants syndicaux et inciter un plus grand nombre de sections locales à financer des dirigeantes et dirigeants de sections locales, à temps plein ou à temps partiel. Nous devons également continuer d'assurer un soutien financier, sur une base de frais partagés, aux sections locales, aux conseils de négociation et aux divisions du SCFP pour les aider à mener leurs campagnes, y compris les campagnes de recrutement, d'action politique et d'action communautaire. Le syndicat national doit aussi continuer de financer, dans toute la mesure du possible, les campagnes de notre syndicat national pour les services publics et la justice sociale, incluant notre campagne nationale sur la santé et notre campagne pour le respect des travailleuses et travailleurs des services sociaux.

- 39 ■ Nous reconnaissons que les dirigeantes et dirigeants des sections locales sont très compétents, mais nous devons aussi aider à former des syndicalistes forts et militants dans l'ensemble du syndicat. À cette fin, le programme d'éducation du SCFP portera presque exclusivement sur le développement de compétences de leadership à tous les niveaux du syndicat. L'accent sera mis sur les compétences nécessaires pour entreprendre des tâches comme celles qui suivent :
- représenter efficacement les membres au travail en adoptant une démarche plus militante et plus organisée pour le règlement des griefs au travail, en améliorant les systèmes de communication interne du syndicat et en veillant à ce que nos membres nous perçoivent comme une force puissante, dirigée par ses membres ;
 - rejoindre les membres et les faire participer à toutes les activités syndicales, en particulier les jeunes membres et les membres des groupes en recherche d'égalité dont le nombre croît chaque année et dont la participation active donnera de la force à notre syndicat ;
 - promouvoir les objectifs du SCFP en matière d'égalité ;
 - faire participer les membres à nos activités syndicales par le militantisme en santé-sécurité ;
 - s'engager dans le militantisme syndical social, tant dans la collectivité que dans le mouvement syndical.
- 40 ■ Nous reconnaissons que la promotion des objectifs du SCFP en matière d'égalité exige la mise en œuvre d'un programme spécifique pour accroître la participation, à tous les niveaux de notre syndicat, des femmes et des membres des groupes en recherche d'égalité. Le Conseil exécutif national collaborera avec les comités de l'égalité du SCFP à tous les paliers du syndicat et, avec notre personnel de l'égalité, élaborera un programme auquel il accordera des ressources par le biais du processus budgétaire du Conseil exécutif national.

- 41 ■ Le SCFP prendra les mesures voulues pour inciter et aider toutes les sections locales à garder à jour leurs listes de contact des membres du SCFP, conformément aux lois provinciales en matière de respect de la vie privée. Les sections locales doivent être en mesure de maintenir des contacts réguliers avec les membres et de communiquer rapidement avec eux en cas de crise ou d'autres situations inhabituelles, comme les votes de représentation. La compilation d'une liste des membres devient une activité politique lorsque le syndicat doit parler aux membres, un à un, et les persuader de lui fournir leurs coordonnées. Les changements technologiques ont rendu possibles la production et l'envoi rapides d'information par voie électronique. Mais pour profiter de ces changements, nous devons connaître les adresses électroniques des membres. Les listes de contact sont essentielles si le SCFP veut commencer à se connecter plus directement aux membres de la base et à mobiliser tout le pouvoir et tout le potentiel de notre demi-million de membres du SCFP.

Troisième objectif stratégique :

L'intensification de notre campagne pour stopper la sous-traitance et la privatisation

CONTEXTE

- 42 Il ne fait aucun doute que ceux qui défendent la sous-traitance et la privatisation sont de plus en plus agressifs et déterminés à transformer tous les services publics en source de profit. Il ne fait aucun doute que les services que fournissent les membres du SFCP au public – particulièrement les services de soutien comme le nettoyage, l'entretien, l'hygiène, l'alimentation, la buanderie, le travail de bureau – sont des cibles de choix. Pourtant, il ne fait aucun doute non plus que les campagnes énergiques que nous avons nous-mêmes menées au cours de la dernière décennie pour empêcher le pillage ont fait reculer les privatiseurs de façon importante.
- 43 Au cours des dernières années, nous avons remporté des victoires majeures. Nous avons empêché la privatisation de l'usine de filtration de l'eau de Seymour à Vancouver ; nous avons empêché la vente d'Hydro Ontario ; et, après des années de campagne, l'entente de privatisation des nouvelles usines de traitement des égouts à Halifax s'est effondrée. Nous avons aussi connu d'innombrables victoires au niveau local, dans tout le pays.
- 44 La privatisation a échoué lamentablement encore et encore au Canada et ailleurs. En quelques années, les Canadiennes et les Canadiens ont vécu des crises majeures, incluant la crise du verglas dans l'est du Canada, les terribles feux de forêts qui ont fait rage dans l'ouest du Canada cet été, la crise du SRAS qui s'est concentrée à Toronto et la récente panne de courant qui a plongé tout l'Ontario dans le noir. Ces crises publiques rappellent à la population canadienne la valeur des services publics solides et fiables. Elles ont aussi montré l'excellence et l'importance du travail effectué par les travailleuses et travailleurs de la fonction publique. La propriété et le contrôle publics des services publics ont été des enjeux primordiaux aux élections qui ont eu lieu au pays ces derniers mois. Un nombre croissant d'experts prennent la parole et nous mettent en garde contre les dangers de la privatisation. Tout cela a ouvert de nouvelles portes au SFCP et à ses alliés pour battre en brèche la privatisation. Nous devons profiter pleinement de ces occasions pendant nos campagnes au cours des deux prochaines années.

PLAN STRATÉGIQUE DE DEUX ANS

- 45 ■ Le SCFP incitera et aidera activement les sections locales, les divisions provinciales, les secteurs et les conseils régionaux à s'organiser contre tous les projets spécifiques de privatisation et de sous-traitance entrepris dans les secteurs de compétence du SCFP. Entre autres, nous assurerons un financement aux campagnes anti-privatisation stratégiques grâce à la Caisse nationale de défense, conformément aux règlements qui la régissent.
- 46 ■ Le SCFP coordonnera au niveau national les campagnes entreprises par les sections locales, les divisions provinciales, les secteurs et les conseils régionaux contre la privatisation et la sous-traitance afin que les batailles stratégiques reçoivent l'appui de membres du personnel et profitent d'une visibilité nationale, et afin que le matériel utilisé dans une campagne, ainsi que les leçons apprises, soient partagés par l'ensemble du syndicat.
- 47 ■ Le SCFP luttera pour les droits du successeur chaque fois que les emplois de nos membres seront sous-traités et chaque fois qu'un service sera privatisé. Si nous ne pouvons pas garantir les droits du successeur, nous syndiquerons les travailleuses et travailleurs du sous-traitant ou du service privatisé, et nous mènerons des campagnes efficaces pour obtenir les droits de convention collective les plus solides qui soient pour ces travailleuses et travailleurs. Dans le même ordre d'idée, le SCFP continuera de développer sa capacité de représenter les travailleuses et les travailleurs dans le secteur privatisé des services publics.
- 48 ■ Le SCFP continuera de mobiliser l'appui dans l'ensemble du mouvement syndical à une stratégie générale pour empêcher la privatisation, qui inclura l'appui à nos efforts pour continuer de représenter les travailleuses et travailleurs après la sous-traitance ou la privatisation des services. Nous demanderons au CTC d'organiser une campagne active contre les partenariats public-privé, conformément aux décisions prises par son congrès.
- 49 ■ Le SCFP mettra de l'avant une initiative précise et stratégique pour empêcher les régimes de retraite d'investir dans les projets de privatisation du secteur public.

- 50 ■ Le SCFP défendra les emplois de ses membres contre la privatisation et la sous-traitance en négociant de meilleures clauses de sécurité d'emploi. Le SCFP résistera à toute mesure prise par les employeurs et les gouvernements pour éliminer ou affaiblir notre protection d'emploi, en ayant recours à différents moyens d'action, jusqu'à et y compris à des grèves générales régionales, provinciales ou nationales, s'il le faut.
- 51 ■ Le SCFP continuera d'offrir une éducation syndicale interne poussée sur la privatisation et la sous-traitance, notamment en donnant régulièrement le cours du SCFP « Nouvelles façons de gagner » dans toutes les régions dans le cadre de ses cours syndicaux d'une semaine.
- 52 ■ Le SCFP mobilisera une opposition efficace aux accords de libre-échange qui donnent aux entreprises le droit de prendre le contrôle des services publics au Canada et qui risquent de rendre la privatisation irréversible. Le SCFP travaillera en coalition avec d'autres organisations pour informer ses membres et d'autres citoyennes et citoyens canadiens des dangers de ce type d'accord de libre-échange et pour édifier des réseaux efficaces de militantes et de militants dans la collectivité. Le SCFP s'opposera aux accords de libre-échange par divers moyens d'action, tout comme il le fait lorsque nos conventions collectives sont menacées.
- 53 ■ Le SCFP renforcera ses liens avec des syndicats du monde entier pour aider à enrayer la privatisation au niveau mondial. Nous inciterons activement tous les organismes détenant une charte du SCFP à offrir une contribution financière au Fonds du SCFP pour la justice mondiale (l'ancien « Fonds d'entraide syndicale ») afin de soutenir des projets de solidarité internationale qui aideront à édifier un mouvement populaire mondial contre la privatisation des services publics.
- 54 ■ Le SCFP déterminera des domaines de travail spécifiques ou des éléments clés des opérations et des services du secteur public qui sont en voie d'être privatisés, ou qui le sont déjà en grande partie, et qui devraient revenir au secteur public, comme les services de technologie de l'information, les services d'alimentation et de nettoyage dans les établissements publics, les soins de longue durée et les services de gestion des déchets. Nous élaborerons des plans d'action stratégique à long terme pour que la propriété, la gestion et le contrôle de ces services reviennent au secteur public.

:dl/siepb 491
31.10.03